

AVIS DES SOCIETES

Indicateurs d'activité trimestriels

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2026.

(en K.Dinars)	Du 01/07/2026 au 30/09/2026	Du 01/07/2025 au 30/09/2025	Sept-26	Sept-25	Déc-25
Produits d'exploitation bancaire	482 114	455 829	704 260	680 987	935 362
Intérêts	338 995	333 260	512 216	500 598	681 416
Commissions en produits	53 893	48 247	75 678	70 062	99 810
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	89 226	74 322	116 366	110 327	154 136
Charges d'exploitation bancaire	190 459	195 826	280 767	297 602	403 677
Intérêts encourus	180 607	189 649	268 265	289 063	387 864
Commissions encourues	9 852	6 177	12 502	8 539	15 813
Produit Net Bancaire	291 655	260 003	423 493	383 385	531 685
Autres produits d'exploitation	743	875	1 019	1 012	1 677
Charges opératoires	82 024	76 873	131 380	122 887	166 367
Frais du personnel (*)	56 651	52 660	92 968	86 567	118 011
Charges générales d'exploitation (*)	25 373	24 213	38 412	36 320	48 356
Structure du portefeuille au bilan			1 457 648	1 418 537	1 358 294
Portefeuille titres commercial			-	-	-
Portefeuille titres d'investissement			1 457 648	1 418 537	1 358 294
Encours net des crédits ⁽¹⁾			6 759 523	6 235 213	6 585 367
Encours des dépôts			7 103 711	7 125 554	6 957 655
Dépôts à vue			2 167 706	2 328 376	2 169 111
Dépôts d'épargne			2 605 355	2 373 787	2 449 217
Dépôts à terme			2 330 650	2 423 391	2 339 327
Emprunts et ressources spéciales au bilan			94 820	138 663	126 373
Capitaux propres apparaissant au bilan ⁽²⁾			1 412 690	1 316 926	1 223 110

⁽¹⁾ L'encours des crédits fin Septembre 2026 tient compte des provisions constituées durant la période

⁽²⁾ Compte non tenu du résultat de la période

(*) Les chiffres de septembre 2025 ont été retraités pour les besoins de comparabilité

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 270.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 3^{EME} TRIMESTRE 2026 :

A la fin du 3^{ème} trimestre 2026, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont atteint **6.759.523** mille dinars au 30 Septembre 2026, contre **6.235.213** mille dinars à la même date de 2025, soit une hausse de **524.310** mille dinars **8,4%**. Cette évolution reflète la poursuite de la dynamique commerciale de la Banque en matière de financement de la clientèle.
- **Les dépôts de la clientèle** s'établissent à **7.103.711** mille dinars au 30 septembre 2026, en léger recul de **0,3%** par rapport à la même date de 2025, soit une baisse de **21.843** mille dinars. Cette évolution recouvre une progression de **9,8 %** des dépôts d'épargne, qui atteignent **2.605.355** mille dinars, et une diminution de **6,9 %** des dépôts à vue ainsi que de **3,8 %** des dépôts à terme.
- **Les emprunts et ressources spéciales au bilan** s'établissent à **94.820** mille dinars au 30 septembre 2026, contre **138.663** mille dinars un an auparavant, soit une baisse de **31,6 %**.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **3,4%** pour atteindre **704.260** mille dinars au 30/09/2026 contre **680.987** mille dinars au 30/09/2025.
- **Les charges d'exploitation bancaire** diminuent de **5,7 %**, passant de **297.602** mille dinars au 30 septembre 2025 à **280.767** mille dinars à fin septembre 2026.
- **Le Produit Net Bancaire** s'élève à **423.493** mille dinars, contre **383.385** mille dinars à fin septembre 2025, soit une progression de **10,5 % (+40 108** mille dinars). Cette évolution bénéficie de la progression des produits d'exploitation bancaire et de la baisse des charges d'exploitation bancaire.
- **Les charges opératoires** atteignent **131.380** mille dinars au 30 septembre 2026, contre **122.887** mille dinars à la même période de l'exercice précédent, soit une hausse de **6,9 %**. Cette évolution se décompose en une hausse des frais du personnel de **7,4 %** et des charges générales d'exploitation de **5,8 %**.